

forêt

Questions fiscales

Indice de l'évasion fiscale dans les exportations de teck du Myanmar

mars 2021





©EIAimage

REMERCIEMENTS

Ce rapport a été rédigé et édité par l'Agence d'Investigation Environnementale (EIA). Ce document a été réalisé avec l'aide financière du Bureau des Affaires Étrangères et du Commonwealth (FCDO) et de l'Agence Norvégienne pour le Développement et la Coopération (NORAD). Le contenu est de la seule responsabilité de l'EIA. L'EIA exprime sa gratitude aux personnes qui ont contribué à ce rapport et qui, pour de nombreuses raisons, doivent rester anonymes.



À PROPOS DE L'EIA

Nous enquêtons et faisons campagne contre les crimes et les abus environnementaux. Nos enquêtes d'infiltration mettent au jour les crimes transnationaux liés aux espèces sauvages, en particulier les éléphants, les tigres et les pangolins, ainsi que les délits forestiers tels que l'exploitation illégale des forêts et la déforestation pour les cultures de rente comme l'huile de palme. Nous travaillons pour la sauvegarde des écosystèmes marins du monde entier en nous attaquant aux menaces que représentent la pollution plastique, les prises accessoires et l'exploitation commerciale des baleines, des dauphins et des marsouins. Enfin, nous réduisons l'impact du changement climatique en faisant campagne pour éliminer les puissants gaz réfrigérants à effet de serre, en dénonçant le commerce illicite qui y est lié et en améliorant l'efficacité énergétique dans le secteur du refroidissement.

EIA UK

62-63 Upper Street,
Londres N1 0NY, Royaume-Uni
T: +44 (0) 7354 7960
E: ukinfo@eia-international.org
eia-international.org

EIA US

PO Box 53343
Washington DC 20009 USA
T: +1 202 483 6621
E: info@eia-global.org
eia-global.org

Environmental Investigation Agency UK (Agence d'investigation environnementale Royaume-Uni)

Numéro d'organisation caritative britannique : 1182208
Numéro d'entreprise : 7752350
Enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles

Design: www.designsolutions.me.uk

Ci-dessus:
Bois saisi au Myanmar, mai 2020.

Couverture:
Un navire au port de Rijeka. L'EIA a étudié la documentation relative à dix expéditions de teck du Myanmar qui sont arrivées à Rijeka.

CONTENU

Vue d'ensemble	4
La connexion croate – Bien plus que des manquements à la diligence raisonnée	5
Système fiscal du Myanmar et les divergences entre les documents	10
Implications	17
Avancées et recommandations	18
Références	19

Vue d'ensemble

Après avoir consulté les documents relatifs à 10 expéditions de teck importées en Croatie et analysé les données commerciales des exportations de bois signalées comme étant en provenance du Myanmar vers un certain nombre de pays, l'Agence d'Investigation Environnementale (EIA) a identifié un schéma d'évasion fiscale apparente de la part d'entreprises qui exportent des produits du bois du Myanmar.

Le Myanmar applique une taxe sur les marchandises spéciales (SGT : Special Goods Tax) sur les exportations de grumes et de boutures de bois, y compris le bois scié, mais pas sur les produits du bois ayant subi plus de transformations. En outre, le tarif douanier du Myanmar (MCT : Myanmar Customs Tariff) prévoit un taux plus élevé pour l'exportation de produits du bois moins transformés que ceux à valeur ajoutée.

Sur la base des documents consultés par l'EIA, nous pensons que les entreprises privées qui exportent du bois acheté à l'entreprise publique Myanmar Timber Enterprise (MTE) ont surestimé le degré de transformation de leur bois afin d'éviter de payer la SGT et de payer un MCT réduit, notamment en ce qui concerne les expéditions de planche de teck¹. Les documents inspectés par l'EIA soulèvent également des inquiétudes quant à d'autres actions illégales. Plus précisément, l'EIA pense que :

- les entreprises privées du Myanmar ne paient pas le montant de la taxe qu'elles devraient payer sur les exportations de teck vers l'UE. Parmi ces exportations, plusieurs ont été livrées à Viator Pula en Croatie. Nous avons constaté que les entreprises ont évité un paiement de près de 80 000 \$ de taxes (SGT et MCT). L'analyse des données commerciales nous amène à penser que cette évasion fiscale est plus systématique, s'élevant à plusieurs millions de dollars de SGT et de MCT non payés ;

Ci-dessous: En Europe, le teck du Myanmar est utilisé dans le marché des yachts de luxe, sur des bateaux appartenant à certaines des personnes les plus riches du monde.



- si les écarts observés par l'EIA se reflètent dans les déclarations d'exportation des entreprises du Myanmar, celles-ci commettront des infractions pénales au regard de la législation fiscale et douanière du Myanmar, équivalant à une évasion fiscale et à une fraude douanière ;
- sur la base de ce qui précède, il est probable que Viator Pula, la société croate agissant en tant qu'« opérateur » de l'UE en mettant le bois sur le marché, ait importé du « bois récolté illégalement » comme le définit le règlement européen dans le domaine du bois (EU Timber Regulation : EUTR), car les violations des règles douanières et commerciales relatives au bois sont des infractions principales en vertu de l'EUTR ;
- il existe des preuves suggérant que des violations similaires ont pu être commises pour le bois fourni pour la rénovation du voilier-école Gorch Fock de la marine allemande.
- il existe des preuves d'une facturation commerciale erronée visant à éviter les taxes sur les bénéfices des entreprises du Myanmar. Cela implique que de nombreuses entreprises du Myanmar négocient leur teck par l'intermédiaire de parties liées à Singapour à des prix nettement inférieurs à ceux pratiqués par les négociants de l'UE. Les entreprises s'y emploieraient afin de sous-estimer leurs revenus et de réduire ainsi leur charge fiscale au Myanmar ;
- quatre entreprises (ABC en Slovénie, HF Italy en Italie, Houthandel Boogaardt aux Pays-Bas et WOB Timber en Allemagne) dans l'UE ont reçu ce bois récolté illégalement et ont bénéficié d'un prix réduit pour ce dernier.

L'analyse des données commerciales² nous amène à penser que l'évasion fiscale identifiée est plus répandue que les seules expéditions vers la Croatie couvertes par les documents partagés par les autorités croates. Ce schéma peut priver le gouvernement du Myanmar de millions de dollars de recettes fiscales chaque année (par exemple, en 2019, nous avons calculé que près de 21 millions de dollars n'ont pas été payés par les entreprises grâce à cette approche), créant des conditions inégales favorisant les entreprises qui évitent de payer des taxes et violant les lois d'autres pays interdisant l'importation de bois récolté illégalement.

Les conclusions de l'EIA et leurs implications pour le commerce du bois du Myanmar sont présentées dans ce briefing.



La connexion croate – Bien plus que des manquements à la diligence raisonnée

Suite à une demande d'accès à l'information en mars 2020, l'EIA a reçu plus de 1000 pages de documents du ministère de l'agriculture croate pour 10 expéditions de teck du Myanmar importées en Croatie.

Les expéditions provenaient du port de Yangon et ont été importées en Croatie par le port de Rijeka. Les documents ont révélé un projet visant à utiliser une société croate, Viator Pula, pour fournir du teck à des entreprises de toute l'Europe, évitant ainsi l'application du EUTR dans une série de pays où le commerce direct du teck du Myanmar avait été arrêté.

L'analyse a révélé des faiblesses majeures dans la documentation fournie par Viator Pula au ministère de l'agriculture croate, rendant impossible la vérification de la chaîne de contrôle (c'est-à-dire que les produits du bois dans les expéditions proviennent de peuplements forestiers spécifiques et ont été récoltés légalement). En mai 2020,

l'EIA a publié un rapport intitulé « The Croatian Connection Exposed » (La connexion croate exposée) sur les premiers résultats des travaux axés sur les tentatives de contournement du EUTR³.

Ces documents constituent également la base des préoccupations de l'EIA concernant une éventuelle évasion fiscale au Myanmar. Nos préoccupations proviennent des différences de poids, de valeur et de code du Système Harmonisé (HS)⁴ (voir le tableau 1 pour une

Ci-dessous: Documents que l'EIA a pu consulter sur les expéditions en provenance du Myanmar vers la Croatie

vue d'ensemble des expéditions), qui sont de forts indicateurs de tentatives d'évasion fiscale et, éventuellement, d'autres activités douteuses.

L'EIA est également préoccupée par la possibilité de blanchiment d'argent lorsque l'évasion fiscale constitue une infraction principale. Les divergences entre les documents peuvent être résumées comme suit :

- quatre des dix expéditions (expéditions 4, 7, 8 et 9, tableau 1) présentaient des changements de poids entre les déclarations d'exportation et d'importation à Yangon et à Rijeka ;
- les codes HS de sept des expéditions étaient différents entre les déclarations à Yangon et à Rijeka (expéditions 1 à 2, 4 à 8). Les codes HS sont un code douanier

international qui indique quel type de produit est dédouané⁵. La différence entre les codes HS est notable car ils sont déclarés comme hautement traités (441810⁶) au départ de Yangon et moins traités à l'arrivée à Rijeka (4407297⁷) huit expéditions (expéditions 1 à 3, 5 à 8, et 10) ont été déclarés comme « planches de teck, non rabotées ou poncées » à l'importation en Croatie. Une expédition (expédition 4) a été déclarée comme « planches de teck poncées » et une dernière (expédition 9) comme « plancher de teck fini ». Là où l'EIA disposait de la documentation, à l'exception d'un cas, les expéditions déclarées comme étant des planches de teck à l'importation avaient été déclarées comme étant des mini-pontages ou des échantillonnages de teck à l'exportation – une fois encore, plus traitées au départ du Myanmar qu'à l'arrivée en Croatie ;

- il y avait souvent des différences notables dans les valeurs déclarées des expéditions à Yangon et à Rijeka⁸. Par exemple, une expédition (expédition 6) a une valeur déclarée de 65 870 \$ sur la déclaration d'exportation et une valeur de 274 184 \$ sur le document administratif unique (Single Administrative Document : SAD) à Rijeka. Les frais d'expédition étant de 2670 \$, cela signifie que la valeur varie de 205 644 \$ pendant l'expédition.

Selon les documents, les dix expéditions ont toutes été importées en Croatie par Viator Pula et neuf d'entre elles ont ensuite été vendues à diverses entreprises de l'UE :

- ABC Net (Slovénie)
- Crown Holdings (Belgique)
- HF Italy (Italie)
- Houthandel Boogaardt (Pays-Bas)
- Vandecasteele Houtimport (Belgique)
- WOB Timber (Allemagne)

Tableau 1: Aperçu des 10 expéditions⁹

	Expédition 1. Viator Pula	Expédition 2. HF Italy	Expédition 3. Crown Teak	Expédition 4. ABC	Expédition 5. WOB Timber	Expédition 6. Houthandel Boogaardt	Expédition 7. HF Italy	Expédition 8. ABC	Expédition 9. Houthandel Boogaardt	Expédition 10. Vandecasteele Houtimport
Dates d'expédition (départ Yangon – arrivée Rijeka)	D: 13/08/2017 A: 20/09/2017	D: 22/12/2017 A: 30/01/2018	D: 07/07/2018 A: 17/09/2018	D: 29/07/2018 A: 30/08/2018	D: 13/12/2018 A: 15/01/2019	D: 01/02/2019 A: 19/03/2019	D: 25/02/2019 A: 27/03/2019	D: 20/03/2019 A: 24/04/2019	D: 20/03/2019 A: 24/04/2019	D: 06/04/2019 A: 29/05/2019
Poids (kg) Yangon (licence d'exportation)	Non disponible (NA)	NA	NA	10 921,44	NA	15 744,77	11 447,39	10 854,00	11 454,33	NA
Poids (kg) Rijeka (SAD ¹⁰)	14 400	13 970	11 550	17 380	20 050	15 744,77	16 710	13 400	14 100	7 230
Pièces – Yangon (déclaration d'exportation (ED))	1 046	1 891	676	9 042	2 617	10 892	1 430	1 720	27 840	2 206
Pièces – Rijeka (SAD)	1 046	1 891	676	9 042	2 617	10 892	2 566	1 720	27 840	2 206
Valeur en USD Yangon–ED ¹¹	48 248,26	45 686,98	48 058,65	62 502,58	52 105,51	65 870,60	46 775,76	41 123,48	108 153,92	62 681,15
Valeur de l'envoi (ED et frais d'envoi (US\$))	49 723,32	46 883,59	49 686,02	64 651,07	54 959,22	68 540,98	48 352,02	42 871,17	109 899,36	NA ¹²
Valeur en USD Rijeka – SAD	70 152,58	77 118,45	67 543,60	74 090,70	90 542,81	274 184,76	66 377,37	56 663,72	97 132,10	101 833,07
Différence de valeur en USD (Rijeka (SAD) – Yangon ED et frais d'expédition)	20 429,26	30 234,86	17 857,58	9 439,63	35 583,59	205 643,78	18 025,35	13 792,55	-12 767,26	NA
Code HS Yangon (ED)	4418100030	4418100030	4407	4418100030	4418	4418100030	4418	4418100030	4418	4407296900
Code HS Rijeka (SAD)	44072985	44072995	44072995	44072995	44072985	44072985	44072995	44072985	44189990	44072995
Estimation (SGT à 10 %) de la taxe évitée à l'exportation (US\$) ¹³	4 824,83	4 568,70	0	6 250,26	5 210,55	6 587,06	4 677,58	4 112,35	0	0
Estimation des droits de douane évités (15 % pour 4407 et 3 % pour 4418)	5 789,79	5 482,44	0	7 500,31	6 252,66	7 904,47	5 613,09	4 934,82	0	0
Total des SGT et MCT non payés	10 614,62	10 051,14	0	13 750,57	11 463,21	14 491,53	10 290,67	9 047,17	0	0

Système fiscal du Myanmar et les divergences entre les documents

Procédures d'exportation du Myanmar

Pour avoir commis une fraude fiscale, les sociétés qui exportent du bois devraient avoir déclaré de manière erronée la nature des marchandises exportées lors du dédouanement au Myanmar.

Des licences d'exportation sont requises pour l'exportation de produits du bois du Myanmar¹⁴. Les exportations via le port de Yangon sont traitées par un système de dédouanement dans le cadre duquel des documents doivent être présentés, suivi d'un éventuel examen physique des marchandises exportées et d'une confirmation du paiement des taxes.

Le portail commercial du Myanmar explique le processus d'exportation comme suit¹⁵:

L'utilisateur soumet par voie électronique la déclaration d'exportation (EDC) accompagnée des documents justificatifs via le MACCS [Myanmar Automated Cargo Clearance System : Système Automatisé de Dédouanement des Cargaisons au Myanmar]. Pour que la demande soit complète et correcte, l'agent autorisé

examinera la cargaison telle que classée par l'inspecteur des douanes (CKO). ... Si une taxe est appliquée à l'envoi exporté, l'utilisateur devra procéder à l'enregistrement du paiement de la taxe et attendre le reçu de paiement de la taxe de confirmation (RCC). Une fois que l'utilisateur a soumis le RCC, l'agent autorisé autorisera l'envoi.

Le portail explique également le paiement des taxes :

une fois qu'une déclaration a été soumise et acceptée par les douanes, celles-ci exigeront le paiement de droits sur des produits d'exportation spécifiques.

Cela signifie que la déclaration d'exportation présentée par une société est utilisée comme base afin de déterminer les droits qui sont payés sur les exportations.

Une étape cruciale du processus est la demande de licence d'exportation. Cela implique que la société qui demande la licence fournisse des détails sur le produit exporté, notamment une description des marchandises, le code HS, la valeur et la quantité. Tous ces détails sont fournis dans un document au ministère du commerce.

Lorsque l'EIA a rencontré l'unité de contrôle des conteneurs des douanes du Myanmar en 2017, la

procédure d'inspection des exportations a été décrite comme suit :

pour toutes les exportations de bois (y compris les produits finis), les douanes et le département forestier (Forest Department : FD) sont impliqués. Le personnel du FD est responsable de l'inspection des produits du bois sur place, au point de chargement dans les conteneurs, généralement dans les dépôts / usines de bois. Le personnel du FD appose ensuite un scellé sur le conteneur après l'inspection. Lorsque le conteneur arrive au port, la douane vérifie que le sceau est intact, puis le remplace par un scellé des douanes et le conteneur est dédouané. S'il y a des preuves d'altération, le récipient est passé dans l'appareil à rayons X.

Cette procédure devrait protéger contre la contrebande de bois illégal par des déclarations erronées des quantités de bois dans les conteneurs. Toutefois, les agents des douanes n'inspectent pas physiquement les marchandises et ne peuvent donc se fier qu'à des déclarations précises lorsqu'ils évaluent les caractéristiques du bois liées aux douanes et aux tarifs d'exportation, notamment le code HS, la valeur des marchandises et les descriptions des marchandises.

Régime fiscal du Myanmar pour la vente et l'exportation de produits du bois

En vertu de la législation introduite en 2016¹⁶, le Myanmar a appliqué une « taxe sur les marchandises spéciales destinées à l'exportation¹⁷ » (SGT) de 50 % sur les grumes et les coupes de bois¹⁸. La SGT a été appliquée aux grumes de teck et de bois dur ainsi qu'aux coupes de teck et de bois dur de 10 pouces carrés (environ 65 cm²) et plus. La SGT a été réduite en 2017 (entrée en vigueur le 1er avril 2017) à un taux de 10 %¹⁹.

Selon les conseils d'un cabinet d'avocats du Myanmar, la taxe sur les marchandises spéciales s'applique aux produits bruts de sciage, y compris le bois de sciage, les flèches²⁰ et les plans de travail de table, mais ne s'applique pas aux produits en bois plus transformés tels que les cadres de fenêtres ou les meubles²¹. Dans le cadre du système du code harmonisé, la SGT pour 2017 et au-delà s'appliquerait au bois déclaré sous le code HS 4407 mais pas sous le code HS 4418. Une notification du gouvernement exposant l'interprétation de la taxe clarifie ce point, car elle définit les biens spécifiques relevant du code HS 4407 auxquels la taxe s'applique²². Selon ce document, l'un des biens auxquels s'applique la taxe est le panneau de teck.

En outre, en vertu du tarif douanier (MCT), qui a été modifié en 2017²³, un taux de droit de 15 % a été appliqué pour les produits du bois moins transformés (par exemple 4407), contre 3 % pour les produits plus transformés (par exemple 4418). Toutefois, les conseils du cabinet d'avocats indiquent qu'en pratique, le service des douanes du Myanmar ne perçoit généralement pas le MCT pour ce type de marchandises. L'EIA n'est pas en mesure d'en déterminer la raison.

Cette distinction dans l'application de la SGT et du MCT signifie que lorsqu'un produit en bois imposable est exporté du Myanmar et est déclaré à tort comme étant



Definition for Rough Sawn in Special Goods Tax

Serial	Type	H.S Code	Specification
1	Sawn Timber/Conversion/Lumber	44.07	(Rough Sawn)
	A Square	44.07	(Rough Sawn)
	B Post	44.07	(Rough Sawn)
	C Flitch	44.07	(Rough Sawn)
	D Plank	44.07	(Rough Sawn)
	E Board	44.07	(Rough Sawn)
2	Flitch for Veneer	44.07	(Rough Sawn)
3	Natural Decorative Board/Table Top	44.07	(Rough Sawn)

Ci-dessus: photocopie de la notification gouvernementale concernant les marchandises relevant du code HS 4407

plus transformé que la réalité, la société qui exporte le produit paie moins de taxes qu'elle ne devrait.

L'un des objectifs de la politique consistant à taxer les produits transformés moins que les matières premières est d'inciter les producteurs de bois à ne plus abattre les forêts et exporter le bois aussi rapidement que possible, mais à investir davantage dans la transformation de produits à valeur ajoutée au Myanmar en vue de leur exportation.

Cette approche est importante pour le développement économique car elle encouragera les investissements dans l'industrie du Myanmar pour produire davantage de produits transformés à base de bois. Cette approche est également bonne pour les forêts car elle encourage les investissements dans la création de produits de meilleure qualité plutôt que dans l'abattage excessif de bois²⁴. Le non-paiement de cette taxe compromet les objectifs de cette politique et nuit au développement économique et social du Myanmar, ainsi qu'à ses forêts.

Divulgaration de l'évasion fiscale dans les 10 expéditions

L'analyse des documents des 10 expéditions a conduit l'EIA à conclure que les négociants ont sous-payé près de 80 000 \$ en SGT et MCT (tableau 1).

Lorsque l'EIA a présenté cette analyse à Viator Pula, l'entreprise a répondu que le tableau était nuancé, expliquant que c'est la description des marchandises plutôt que le code HS qui est le plus important pour l'application des taxes à l'exportation, en particulier la SGT – ainsi, tous les produits auxquels s'applique le code 4407 ne sont pas nécessairement taxables.

On nous a également présenté la traduction, certifiée par un notaire du Myanmar, d'une notification gouvernementale donnant une définition plus détaillée des marchandises auxquelles la SGT est appliquée. Cette définition comprenait une liste de « types » de produits auxquels la taxe s'appliquait. L'un de ces types est la « planche » (voir l'image ci-dessous).

Cette réponse de Viator Pula semble soutenir que la SGT n'est appliquée qu'à certains produits qui relèvent du code



HS 4407, à l'exclusion des produits en teck exportés par les entreprises du Myanmar et importés en Croatie. Cependant, dans neuf cas, le bois a été déclaré comme « planche de teck » à l'importation en Croatie, ce qui signifie que soit les déclarations d'importation étaient erronées en Croatie, soit la taxe à l'exportation aurait dû être appliquée à ces expéditions au Myanmar.

L'explication de Viator ne répond pas vraiment au problème, puisque le code HS doit correspondre à la description des marchandises et lorsque ce n'est pas le cas, c'est que le code HS a été incorrectement fourni.

Les documents relatifs aux 10 expéditions montrent également d'éventuelles erreurs de prix de transfert. On parle de prix de transfert erroné lorsque deux parties liées

Ci-dessous: Les enquêteurs sur le bois de l'EIA dans un entrepôt au Myanmar.

(par exemple en tant que filiale, société affiliée, ainsi que propriétaire) commercent l'une avec l'autre ; cependant, lorsqu'elles s'accordent sur un prix pour la transaction, elles réduisent ou augmentent la valeur des biens en dehors de la moyenne du marché afin de réduire la charge fiscale. Dans ce cas, les documents ont montré des signes d'une éventuelle facturation erronée, en particulier de sous-facturation des exportations, décrite par Global Financial Integrity comme :

la sous-facturation des exportations consiste à sous-déclarer le montant des exportations quittant un pays afin d'éviter ou d'éviter les taxes sur les bénéfices des sociétés dans le pays d'exportation en faisant déposer la différence de valeur sur un compte étranger²⁵.

Cela peut expliquer les changements significatifs de la valeur de la plupart des 10 expéditions.

Les documents relatifs aux 10 expéditions comprennent les factures émises à Viator Pula par les entités de Singapour pour le bois. Aucune facture n'existe entre les entités de Singapour et les sociétés du Myanmar qui fournissent le bois.

En raison de ce lien manquant, nous ne disposons pas des informations nécessaires pour déterminer combien d'argent les entreprises du Myanmar gagnent avec le bois et quelle part, le cas échéant, des bénéfices tirés du bois est effectivement transférée au Myanmar. Les seules preuves que nous avons de la valeur reçue au Myanmar pour le bois sont les chiffres déclarés à l'exportation, qui dans tous les cas diffèrent et souvent de manière significative, des valeurs figurant sur les factures et la déclaration d'importation (SAD) en Croatie.

Cependant, nous disposons de documents qui montrent que :

- des produits du bois ont été exportés du Myanmar vers la Croatie ;
- ces produits sont arrivés et ont été importés en Croatie ;
- des factures pour ce bois ont été émises par des sociétés de Singapour à la société croate Viator Pula ;
- les différences de prix entre la valeur déclarée à l'exportation et la valeur déclarée à l'importation (qui reflétait le prix dans les factures) sont importantes.

Cela suggère que le bois a d'abord été vendu par les sociétés du Myanmar aux sociétés de Singapour, qui l'ont ensuite revendu à Viator Pula. La différence de valeur indique potentiellement que les sociétés du Myanmar ont sous-déclaré la valeur du bois lorsqu'elles l'ont vendu aux sociétés de Singapour ; lorsque les sociétés de Singapour ont ensuite vendu le bois à Viator Pula, la différence de valeur est restée à Singapour.

Les entreprises du Myanmar paient un impôt sur le revenu des sociétés de 25 %. Comme cet impôt s'applique aux bénéfices des sociétés, une société peut se soustraire à ce dernier si elle déclare mal ses bénéfices. L'une des façons d'y parvenir consiste à sous-déclarer la valeur des marchandises exportées et à recevoir le paiement effectif des marchandises dans un autre pays ayant un taux d'imposition des sociétés plus faible – comme Singapour par exemple, qui a un taux d'imposition des sociétés de 17 %.

L'analyse des documents, ainsi que des recherches supplémentaires, ont permis de déterminer qu'au moins cinq des expéditions ont transité par Singapour en direction de la Croatie. Selon les documents, la propriété des envois a également été transférée de sociétés du Myanmar à des traders enregistrés à Singapour.

Des recherches de suivi ont révélé des chevauchements dans la propriété des entreprises au Myanmar, mais surtout des chevauchements de propriétaires et de directeurs entre les entreprises du Myanmar et celles de Singapour. Nous avons constaté que le chevauchement de propriété et de gestion entre le Myanmar et Singapour couvrait huit des expéditions.

Lorsque nous avons contacté Viator Pula et suggéré que les changements de valeur pouvaient être liés à l'évasion fiscale, l'entreprise a répondu en déclarant que « la valeur déclarée à l'exportation de Yangon correspond aux ventes de la société du Myanmar à la société de Singapour, et la valeur déclarée à l'importation en Croatie correspond à la facture de la société de Singapour (celle à laquelle nous achetons) à notre société croate ».

Cela pourrait être une excuse raisonnable si la transaction Myanmar / Singapour était dans le cadre d'une transaction effectuée dans des conditions de concurrence normales. Toutefois, le partage de la propriété entre les entreprises indique que ce n'est pas le cas. Au contraire, le fait d'admettre que le prix facturé entre le Myanmar et Singapour est beaucoup plus bas que le prix facturé entre Singapour et la Croatie fait naître d'autres soupçons selon lesquels il s'agirait d'une erreur de transfert de prix afin d'éviter délibérément de payer l'impôt sur le revenu au Myanmar.



Lois enfreintes

Le chapitre X de la loi relative à la taxe sur les marchandises spéciales (2016) précise qu'il est illégal de fournir des informations incorrectes afin de payer moins de taxe. Si une personne se soustrait délibérément au paiement de la taxe, elle est tenue de payer à nouveau la somme de la taxe éludée en plus du montant dû ; si elle ne le fait pas, elle peut être emprisonnée pour une durée maximale de trois ans ou payer une amende pouvant atteindre un million de kyats (740 \$). Depuis le 1er octobre 2019, ces dispositions ont été remplacées par la loi sur l'administration fiscale²⁶, qui sanctionne d'une amende ou d'une peine d'emprisonnement tout exportateur qui, par négligence ou intentionnellement, sous-paye la taxe en raison d'une déclaration incorrecte ou d'une omission dans les informations fiscales.

Déclarer des informations erronées afin d'éviter la taxe sur les marchandises spéciales (SGT) est donc une infraction à la loi au Myanmar.

Les fausses déclarations d'exportation constituent également une violation de la législation douanière du Myanmar. En vertu de l'article 167 du « Sea and Customs Act » (la loi sur la mer et les douanes), un exportateur peut être sanctionné pour avoir fait une déclaration aux douanes du Myanmar tout en sachant que la déclaration est fautive ou frauduleuse.

Sur la base des informations dont dispose l'EIA, on ne peut exclure que les entreprises aient commis des erreurs ou que les fonctionnaires du Myanmar aient approuvé les exportations tout en sachant que les produits dédouanés ne correspondaient pas aux déclarations. Dans ces circonstances, il est possible que les entreprises concernées ne commettent pas le crime d'évasion fiscale. Toutefois, la non-concordance entre les produits effectivement dédouanés et les codes utilisés pour les déclarer suggère au moins que le gouvernement du Myanmar est privé d'une somme importante de recettes fiscales en raison des taxes qui devraient être payées sur ces produits du bois exportés.



Calcul de l'évasion fiscale

À travers de l'analyse des documents relatifs à d'autres expéditions de bois mis à disposition par le ministère de l'agriculture croate, de l'examen des expéditions de teck vers d'autres pays de l'UE (encadré 1) ainsi que de l'analyse des données commerciales de l'UNComtrade qui montrent les déclarations d'exportation et d'importation entre le Myanmar et le reste du monde, l'EIA a trouvé des preuves que la SGT et le MCT sont systématiquement évités, ce qui coûte au gouvernement du Myanmar des millions de dollars de recettes fiscales perdues.

En comparant les exportations déclarées du code HS 4407 de Yangon vers divers pays et les importations déclarées du code HS 4407 dans ces pays, il est possible d'estimer le montant des SGT et des MCT que les exportateurs du Myanmar ont évité de payer. Ces informations sont basées sur les données commerciales disponibles dans la base de données de l'UNComtrade²⁷.

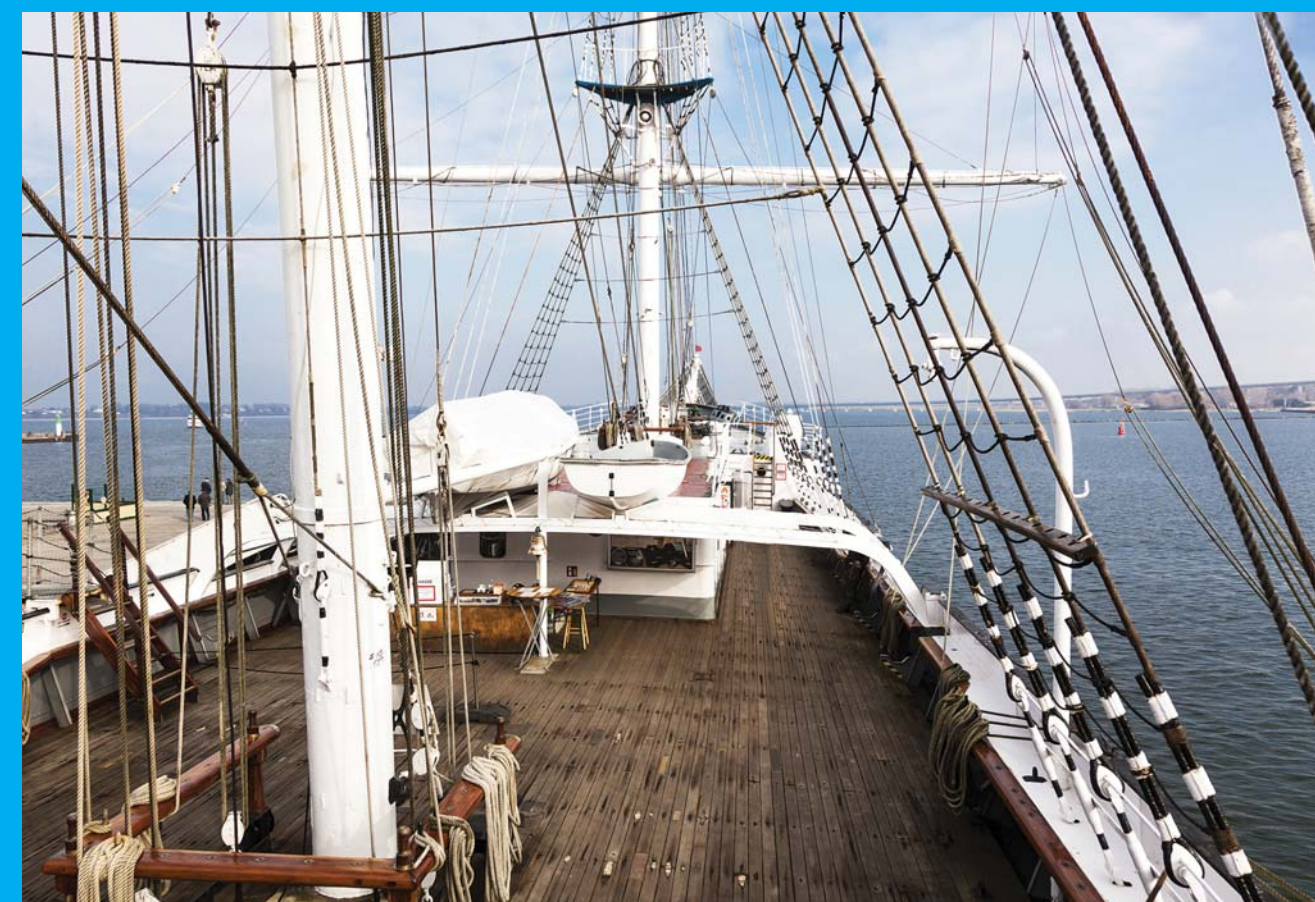
Un examen des exportations déclarées de produits du bois du Myanmar vers la Croatie et des importations déclarées de la Croatie pour 2018 et 2019 nous permet d'estimer que la SGT effectivement payée était de 96 476 \$; sur la base des importations déclarées du code HS 4407 du Myanmar vers la Croatie, le montant qui aurait dû être payé était estimé à 568 027 \$.

En termes de MCT, le montant calculé que nous estimons avoir été payé pour 2018 et 2019 était de 28 943 \$, alors que le montant qui aurait dû être payé était de 852 041 \$. Par conséquent, pour les exportations de bois du Myanmar vers la Croatie uniquement pour la période 2018-19, nous calculons que le montant total de la taxe évitée s'élève à 1 294 649 \$.

L'analyse des données commerciales indique également que cette question ne se limite pas aux exportations vers la Croatie. Les écarts au niveau mondial sont indiqués

Ci-dessous: Port de Singapour. L'EIA a pu confirmer que plusieurs expéditions ont transité par Singapour.

Encadré 1. La connexion allemande – l'utilisation de fonds publics pour acheter du bois illicite et éviter les impositions



En 2019, l'EIA a reçu des séries supplémentaires de documents de transport maritime qui semblent se rapporter à une dizaine de expéditions de teck destinées à être utilisées pour la rénovation du *Gorch Fock*, un illustre navire de la marine allemande.

Ces documents ont plusieurs points communs avec les documents que l'EIA a reçus du ministère de l'agriculture croate – à savoir, du bois provenant du Myanmar en violation du EUTR, des documents incomplets qui sont loin d'être suffisants pour démontrer la diligence raisonnable et également des documents dont les codes HS ont changé tout au long de la chaîne de contrôle.

Il est toutefois difficile d'obtenir un tableau complet des expéditions liées au *Gorch Fock* par rapport à celles de Viator Pula. Le problème principal est que beaucoup d'autres documents manquent et ont été fortement expurgés.

Malgré l'absence de certaines informations, nous sommes en mesure de conclure que sur les dix expéditions associées à *Gorch Fock*, deux datent d'avant janvier 2016, date à laquelle la taxe sur les marchandises spéciales (SGT) a été introduite au Myanmar. Les codes HS de ces deux expéditions avaient le même code HS

Ci-dessus: Le voilier-école *Gorch Fock* de la marine allemande.

pour tous les documents. Les documents de six des huit expéditions restantes comportaient des modifications du code HS. En d'autres termes, il semble que les différences entre les codes HS soient apparues après l'introduction de la SGT.

L'importance de ces questions est encore amplifiée par le fait que le teck est utilisé pour un symbole important de la marine allemande – le *Gorch Fock*. Le *Gorch Fock* est un voilier-école de la marine construite en 1958 et est en cours de rénovation depuis 2015.

Cette remise à neuf est déjà devenue quelque peu scandaleuse, comme l'illustre la question soulevée au Parlement allemand. Le scandale s'articule autour de plusieurs allégations d'illégalité et d'une augmentation considérable des coûts, ainsi que de l'utilisation de teck du Myanmar. Nous pensons maintenant que les entreprises concernées, ainsi que la marine allemande, auraient pu tirer profit de la mise à disposition de bois pour lequel les taxes douanières appropriées avaient été éludées.

Légende de la photo : le voilier-école *Gorch Fock* de la marine allemande



Ci-dessus: Les différences de valeur entre les déclarations d'exportation et les factures ne peuvent pas s'expliquer par les seuls frais de transport supplémentaires.

dans le tableau 2 pour l'année 2019. En termes de taxe évitée (SGT), cette différence s'élève à près de 6 millions de dollars, alors que le MCT évité pour la même année est de près de 14,8 millions de dollars.

En examinant ce sujet sur une période plus longue, ce qui nécessite des données commerciales complètes, nous avons constaté que ce problème semble être présent depuis plusieurs années (tableau 3).

Pour la période 2016-19, si l'on considère l'UE 28, la SGT effectivement payée pour le code HS 4407 aurait été estimée à 2,5 millions de dollars, alors que sur la base des importations déclarées du code HS 4407 vers les pays de l'UE 28, elle aurait dû être de plus de 13,7 millions de dollars.

Pour le MCT, nous avons calculé que le montant réel payé pour les exportations de 4407 et 4418 était légèrement supérieur à 1,6 million de dollars, alors que le montant qui aurait dû être payé était de près de 21 millions de dollars. En 2019, l'Italie était le plus grand importateur de ces deux produits (dont 4407 et 4418) dans l'UE. Les plus grands importateurs suivants en UE sont la Croatie, puis la Grèce²⁸.

Enfin, l'analyse des données commerciales pour les États-Unis révèle une situation similaire (tableau 4). En l'occurrence, nous estimons que les entreprises du Myanmar ont évité de payer plus de 4,1 millions de dollars en SGT pendant la période 2016-19. Au cours de la même période, elles auraient également évité de payer plus de 5,4 millions de dollars en MCT.

Tableau 2: Exportations et importations déclarées sous les codes HS 4407 et 4418 entre le Myanmar et le monde pour 2019²⁹

			Code HS	Poids (kg)	Valeur \$
Myanmar	Export	Monde	4407	35 414 138	43 525 889
Monde	Import	Myanmar	4407	125 608 045	154 674 162
Myanmar	Export	Monde	4418	33 756 435	68 549 248
Monde	Import	Myanmar	4418	3 744 094	5 422 012

Tableau 3: Exportations et importations déclarées sous les codes HS 4407 et 4418 entre le Myanmar et l'UE 28 pour 2016-19³⁰

			Code HS	Poids (kg)	Valeur \$
Myanmar	Export	UE 28	4407	16 566 050	25 402 179
UE 28	Import	Myanmar	4407	23 675 948	137 724 283
Myanmar	Export	UE 28	4418	6 120 069	28 525 564
UE 28	Import	Myanmar	4418	376 064	1 720 307

Tableau 4: Exportations et importations déclarées sous les codes HS 4407 et 4418 entre le Myanmar et les États-Unis pour 2016-19³¹

			Code HS	Poids (kg)	Valeur \$
Myanmar	Export	Etats-Unis	4407	7 127 134	10 070 575
Etats-Unis	Import	Myanmar	4407	45 552 319	51 945 679
Myanmar	Export	Etats-Unis	4418	1 283 090	6 251 253
Etats-Unis	Import	Myanmar	4418	233 102	526 115



Implications

Le EUTR interdit aux opérateurs européens du secteur du bois (tels que Viator Pula) de mettre sur le marché du bois récolté illégalement et leur impose de faire preuve de diligence raisonnable pour évaluer et atténuer les risques que le bois ait été récolté illégalement. Le bois récolté illégalement est défini de manière à inclure les infractions à la législation relative au « commerce et aux douanes, en ce qui concerne le secteur du bois ».

Les taxes douanières et les lois relatives à l'exportation du bois du Myanmar correspondent clairement à cette définition pour le bois récolté illégalement. C'est particulièrement le cas lorsque la taxe sur les marchandises spéciales destinées à l'exportation est appliquée au bois. Sur cette base, lorsque les formulaires douaniers pour les expéditions de bois sont incorrectement remplis afin d'éviter de payer la SGT, le bois devient « illégalement récolté » dans le cadre du EUTR.

Sur la base du raisonnement ci-dessus, tout le bois déclaré comme étant du teck (code HS 4407) à l'entrée en Croatie mais déclaré avec le code HS 4418 à la sortie du Myanmar est récolté illégalement et donc mis sur le marché européen en violation de l'article 4 du EUTR.

A minima, les changements apportés aux déclarations de code HS et aux descriptions de produits du Myanmar à la Croatie présentent un risque évident que la taxe sur les marchandises spéciales ne soit pas payée sur ces exportations de teck en provenance du Myanmar.

Le risque est aggravé par le schéma des déclarations dans les données commerciales qui montrent que de grandes quantités de bois sont déclarées comme étant plus transformées lorsqu'elles quittent le Myanmar que lorsqu'elles arrivent dans d'autres pays.

Les entreprises qui commercialisent le bois en provenance du Myanmar pourraient prendre certaines mesures pour atténuer ces risques, par exemple en obtenant des reçus ou des registres de transactions montrant que le montant exact de la taxe a été payé au gouvernement du Myanmar

et en les présentant dans le cadre de leur système de diligence raisonnable. Un exemple spécifique serait la confirmation de réception de paiement d'impôt (Payment Receipt Confirmation : RCC) mentionnée dans l'explication des procédures douanières du Myanmar dans le Myanmar Trade Portal (portail commercial du Myanmar)³². L'EIA n'a pas vu de tels registres dans la documentation que nous avons consultée.

En outre, d'après l'analyse des données commerciales de l'EIA montrant les différences de déclarations entre le Myanmar et les pays importateurs, cette fraude fiscale semble être structurelle et semble se produire pour les exportations vers de nombreux pays différents.

La loi américaine « Lacey Act » érige en infraction l'importation de toute plante qui a été transportée sans le paiement des taxes appropriées requises pour cette dernière par une loi étrangère. Notamment, cela n'exige pas que la société ait commis un délit de fraude fiscale, mais simplement que l'impôt approprié n'ait pas été payé.

Cela signifie que le simple fait d'une déclaration incorrecte du code HS, entraînant un sous-paiement de la taxe au Myanmar, rendrait le bois importé aux États-Unis illégal.

Toutes les entreprises européennes et américaines qui commercialisent du teck du Myanmar bénéficieront à tort de ce régime de deux manières. La première est que le prix de leur bois sera inférieur à ce qu'il devrait être, parce qu'ils économiseront le coût de la taxe, compromettant ainsi les entreprises éthiques. La seconde est que le régime compromet injustement les tentatives du Myanmar d'encourager les produits du bois à valeur ajoutée plutôt que de continuer à dépendre des exportations de bois brut ou de sciage. Cela signifie que les entreprises européennes et américaines n'ont pas à concurrencer l'industrie à valeur ajoutée du Myanmar et que les prix du bois resteront probablement plus bas pour elles car l'industrie au Myanmar n'utilise pas ces types de bois.

Ci-dessus: Parlement européen.

Avancées et recommandations

En février 2020, le Myanmar a été désigné comme « juridiction faisant l'objet d'une surveillance accrue – avec des lacunes stratégiques » par le Groupe d'Action Financière (Action Task Force : FATF) en raison des risques accrus de blanchiment de capitaux.³³

blanchiment d'argent afin d'améliorer son statut auprès du FATF. Il s'agit notamment d'engagements à enquêter sur le blanchiment d'argent en fonction des risques et à démontrer l'existence d'une enquête sur les cas de blanchiment d'argent transnationaux³⁴.

L'éventuelle évasion fiscale des exportateurs de bois offre au Myanmar l'occasion de prendre des mesures afin de respecter ces engagements. La fraude fiscale est généralement considérée comme une infraction principale pour le blanchiment d'argent ; l'utilisation de comptes bancaires singapouriens pour recevoir des paiements en cas de non-paiement de l'impôt donne au Myanmar la possibilité d'enquêter sur la fraude fiscale et le blanchiment d'argent transnational en coordination avec les autorités de Singapour.

Le Myanmar peut également se coordonner avec les autorités européennes en confirmant que les cas d'évasion fiscale constituent une infraction principale en vertu du EUTR.

L'initiative pour la Transparence des Industries Extractives (Extractive Industries Transparency Initiative : EITI)³⁵, dont le Myanmar est membre depuis 2014, est une autre voie pour lutter contre l'évasion fiscale dans le cadre des exportations de bois du Myanmar.

L'EITI est une norme mondiale visant à promouvoir la gestion ouverte et responsable des ressources extractives³⁶. Cette norme exige la divulgation d'informations tout au long de la chaîne de valeur, du point d'extraction à l'affectation des recettes, y compris aux services gouvernementaux et au public. L'engagement du Myanmar envers l'EITI consiste en partie à augmenter ses recettes fiscales, en veillant à ce que les taxes et les redevances appropriées soient versées dans le secteur. En abordant les conclusions partagées dans ce briefing, le Myanmar peut démontrer son engagement envers l'EITI.

Recommandations

L'EIA recommande ce qui suit aux autorités compétentes chargées de la mise en œuvre du EUTR :

- enquêter et, le cas échéant, poursuivre les cas présumés d'évasion fiscale des fournisseurs de bois entraînant des infractions aux articles 4 et 6 du EUTR par les opérateurs européens
- exiger que les systèmes de diligence raisonnable incluent des reçus fiscaux ou d'autres preuves de paiement des taxes lorsque les factures pour le bois sont destinées à être payées dans des pays qui ne sont pas le pays d'origine du bois
- exiger que les systèmes de diligence raisonnable incluent les reçus fiscaux ou d'autres preuves de paiement des taxes lorsque les codes du système harmonisé (HS) changent entre le pays d'exportation et le pays d'importation

Département des douanes du Myanmar et département des recettes intérieures :

- enquêter sur les fausses déclarations aux douanes qui pourraient donner lieu à une fraude fiscale et poursuivre les contrevenants en vertu de la législation du Myanmar
- coordonner avec les autorités européennes et singapouriennes les enquêtes sur les cas de fraude fiscale liée au commerce, au blanchiment d'argent et à la violation du EUTR

Unité de renseignement financier du Myanmar :

- lancer une enquête sur les flux financiers liés à l'évasion fiscale et à la corruption dans l'exportation du teck du Myanmar

Département de la justice des États-Unis :

- enquêter sur les éventuelles violations du « Lacey Act » lorsque les taxes sur les exportations de bois n'ont pas été payées

Références

1. Pour exporter du teck du Myanmar, les entreprises privées nationales doivent d'abord l'acheter à l'entreprise publique MTE.
2. Basé sur l'analyse de l'EIA des données de l'UNCOMTRADE <https://comtrade.un.org/data>
3. <https://eia-international.org/report/the-croatian-connection-exposed/>
4. Le commerce international utilise un système de codification, connu sous le nom de codes HS, pour aider les douanes à identifier le contenu. Ces codes sont importants car ils permettent de garantir que les taxes appropriées soient payées.
5. Les codes HS sont harmonisés globalement à 6 chiffres. Des variations peuvent se produire entre les pays, mais les variations se situent ici au niveau des 4 chiffres.
6. 441810 – Bois ; fenêtres, portes-fenêtres et leurs cadres
7. 440729 – Bois tropicaux ; sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur supérieure à 6 mm
8. La valeur des exportations est universellement déclarée « franco à bord » (free on board : FOB), ce qui fait référence à la valeur marchande de la marchandise. D'autre part, la valeur des importations est déclarée en tant que « coût – assurance – fret » (cost – insurance – freight : CIF), ce qui fait référence au coût, ou à la valeur marchande (c'est-à-dire FOB), du produit ainsi qu'à l'assurance et au fret payés par l'importateur. Le prix CIF déclaré par l'importateur sera donc toujours supérieur au prix FOB déclaré par l'exportateur. Toute variation entre les deux prix qui n'est pas « explicable » par l'assurance et le fret peut suggérer une activité illicite telle qu'une mauvaise facturation commerciale. Pour les expéditions de bois en provenance du Myanmar à la Croatie, les différences de valeur sont bien supérieures à celles qui pourraient s'expliquer par la différence de coûts d'expédition.
9. Toutes les expéditions ont été importées dans l'UE par Viator Pula, les expéditions 2 à 10 ont ensuite été vendues à diverses entreprises dans l'UE
10. Le document administratif unique (SAD) est le principal formulaire douanier utilisé dans les échanges internationaux à destination ou en provenance de l'UE. Dans ce cas, le SAD a été complété pour déclarer l'importation des produits en teck dans l'UE.
11. Tout « franco à bord » (FOB)
12. Le document détaillant les coûts d'expédition de cet envoi n'a pas été fourni
13. Les montants à payer pour la SGT et le MCT ont été calculés sur la base du code HS et de la valeur du produit indiqués dans la déclaration d'exportation des envois
14. Tout le bois exporté doit passer par les ports d'exportation du bois de Yangon désignés
15. <https://www.myanmartradeportal.gov.mm/en/guide-to-export>
16. Loi Pyidaungsu Hluttaw n° 11/2016 - Loi sur la taxe sur les marchandises spéciales
17. La taxe sur les marchandises spéciales est parfois connue sous le nom de taxe sur les marchandises spécifiques
18. Le pourcentage sera appliqué à la valeur des marchandises.
19. Loi Pyidaungsu Hluttaw n° 4/2017 - Droit fiscal de l'Union
20. Un flitch est une poutre de bois sciée.
21. Le « sciage brut » est un degré de transformation qui va au-delà du bois brut (les exportations de bois brut du Myanmar sont interdites), mais pas au-delà du bois scié ou déchiqueté.
22. Notification n° 68/2017, Ministère du Plan et des Finances (Myanmar), 13 juillet 2017 (traduction notariée).
23. <https://www.customs.gov.mm/sites/default/files/UpPDF/Customs%20Tariff%20of%20Myanmar%202017.pdf>
24. Robert Piermartini, The Role of Export Taxes in the Field of Primary Commodities, document de travail de l'OMC, Organisation Mondiale du Commerce, 2004.
25. L'intégrité financière mondiale, Hiding in Plain Sight: Trade Misinvoicing and the Impact of Revenue Loss in Ghana, Kenya, Mozambique, Tanzania, and Uganda: 2002-2011, mai 2014.
26. Loi Pyidaungsu Hluttaw n° 20/2019 - Loi sur l'administration fiscale
27. Les données de l'UNComtrade sont largement utilisées par les organismes gouvernementaux internationaux et d'autres ONG pour analyser le commerce international, y compris celui des produits du bois. Cependant, certains gouvernements ne sont pas en mesure de garantir la qualité des données et leur partage en temps utile. Pour plus d'informations, voir <https://comtrade.un.org/> et Egas, A F, Ren, P, Zhang, J, Júnior, EU, Bila, NF et Siteo, EC. 2018. Tackling discrepancies in timber trade data: comparing China and Mozambique. Document de l'IIED. IIED, Londres.
28. EIA, 2020, basé sur la base de données de l'UNComtrade
29. EIA, 2020, basé sur la base de données de l'UNComtrade
30. EIA, 2020, basé sur la base de données de l'UNComtrade.
31. EIA, 2020, basé sur la base de données de l'UNComtrade.
32. <https://www.myanmartradeportal.gov.mm/en/guide-to-export>
33. <https://www.fatf-gafi.org/publications/high-risk-and-other-monitored-jurisdictions/documents/increased-monitoring-february-2020.html>
34. <http://www.fatf-gafi.org/countries/d-i/iceland/documents/increased-monitoring-february-2020.html>
35. <https://myanmarieiti.org/en>
36. Le Myanmar et le Liberia sont les seuls pays à inclure le bois dans leurs travaux EITI (initiative pour la transparence dans les industries extractives)

